

Délibération du Conseil municipal

Séance du 16 décembre 2025

Le seize décembre deux mille vingt-cinq, à 19 heures et 00 minute, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Paul PAVILLON, Maire.

Présents	BEAUCLAIR Sophie, BOYER Emilie, CHOUTEAU Edith, CORBILLON Christine, DESOEUVRE Robert, FRAKSO Mohamed, GAUTHERON Xavier, GUIBERT Vincent, LANGLOIS Danielle, LECOMTE Delphine, LHUISSIER Thierry, LIOTON Valérie, MINETTO Jacques, PAVILLON Jean-Paul, PENEAU Sylvie, RAVELEAU René, REBILLARD Michèle, ROCHAIS Philippe, SOUILHE Jérôme, VIGNER Jean-Philippe
-----------------	--

Absents excusés ayant donné pouvoir (art. L2121.20)

BOUSSICAULT Gérald	à BOYER Emilie
LABORDERIE Philippe	à CHOUTEAU Edith
LECACHEUR Julien	à VIGNER Jean-Philippe
PICARD Corinne	à LECOMTE Delphine
PUSHPARAJ Emilie	à SOUILHE Jérôme
REGRAGUI Sidi Kamal	à GUIBERT Vincent

Absent excusé

LIZE Didier

Absents

DELETANG Claire, GAILLARD Yohan, PARENTEAU Louis-Pierre, RETHORE Jacqueline, SOURICE Corinne
--

Secrétaires de séance

LANGLOIS Danielle et LECOMTE Delphine

Convocation adressée le 10 décembre 2025, article L.2121.12 CGCT

Liste des délibérations affichée et publiée le 17 décembre 2025, article L.2121.25 CGCT

25SE1612-11 | Activité commerciale – Dérogation au repos dominical – Année 2026

Monsieur Jean-Philippe VIGNER, adjoint délégué à l'Aménagement et au Développement économique, expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques,

Vu l'article 3132-26 du Code du Travail,

Considérant que les dérogations au repos dominical des salariés proposées sont importantes pour la dynamique commerciale de la Ville des Ponts-de-Cé,

Considérant l'avis de la commissions ressources en date du 2 décembre 2025,

En accord avec le Bureau Municipal, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Emet un avis favorable aux propositions de dérogations aux règles du repos dominical, pour le secteur d'activité de la vente automobile, les dimanches :**
 - **18 janvier 2026,**
 - **15 mars 2026,**
 - **14 juin 2026,**
 - **13 septembre 2026,**
 - **11 octobre 2026.**
- **Emet un avis favorable aux propositions de dérogation pour les commerces de détails, hors secteur d'activité de la vente automobile, les dimanches :**
 - **11 janvier 2026 (ouverture des soldes d'hiver),**
 - **29 novembre 2026 (ouverture du marché de Noël d'Angers),**
 - **13 décembre 2026 (marché de Noël)**
 - **20 décembre 2026 (marché de Noël).**

		VOTE	
En exercice	32	POUR	25
Présents	20	CONTRE	0
Pouvoirs	6	ABSTENTION	1 (M. REBILLARD)
Pris part au vote	26	TOTAL	26

Délibération adoptée à la majorité

**Le maire,
Jean-Paul PAVILLON**